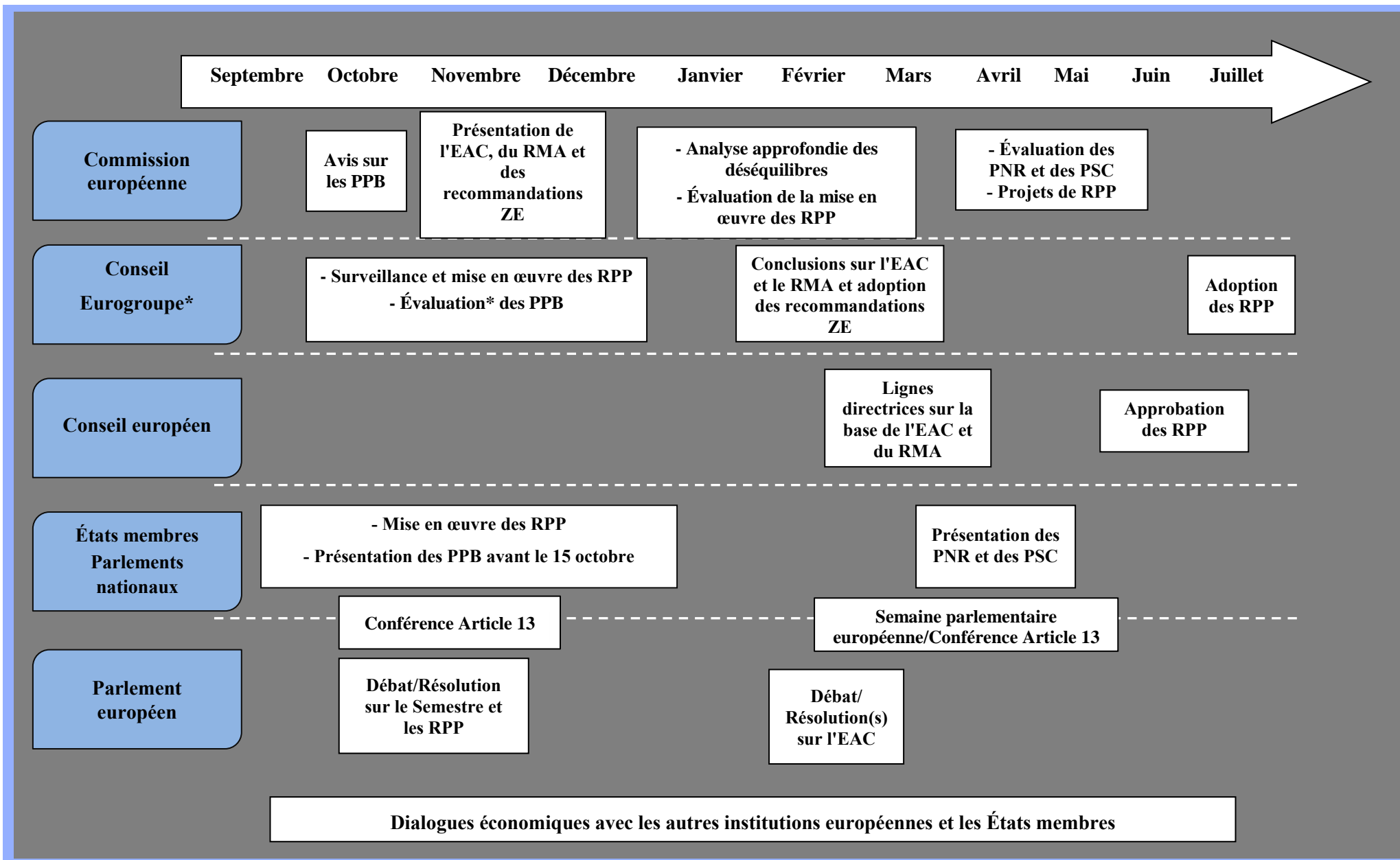


## EN BREF

### Le Semestre européen: principales étapes au niveau de l'Union européenne

1. À la fin de l'automne, la **Commission européenne (COM)** présente l'**examen annuel de la croissance (EAC)**, qui fixe ce que la COM considère comme les priorités de l'Union européenne pour le cycle du Semestre européen à venir, en termes de politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, ainsi que les autres réformes destinées à stimuler la croissance et l'emploi. La COM publie également le **rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA)**, qui recense les États membres exposés au risque de déséquilibres macroéconomiques et propose le **projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro (recommandation ZE)**.
2. En février, le **Parlement européen (PE)** et le **Conseil** donnent leur avis sur l'EAC et sur le RMA, et le Conseil approuve les recommandations concernant la politique économique de la zone euro.
3. En février, la COM publie des rapports par pays, comprenant une évaluation **des déséquilibres macro-économiques sur la base d'analyses approfondies** ainsi que son évaluation **de la mise en œuvre des recommandations par pays (RPP)**.
4. Le **Conseil européen** définit, lors de sa réunion de printemps, l'orientation stratégique sur les priorités à poursuivre durant le cycle du Semestre européen. Il invite les États membres à tenir compte de ces priorités dans leurs **programmes de stabilité ou de convergence (PSC)** et **dans leurs programmes nationaux de réforme (PNR)**.
5. En avril, les **États membres** présentent leurs PNR et leurs PSC. Cette présentation simultanée permet de tenir compte des complémentarités et des effets d'entraînement entre les politiques budgétaires et les politiques structurelles.
6. En mai, la **COM** et le **Conseil évaluent les PNR et les PSC**, ainsi que les progrès accomplis dans les États membres pour atteindre les objectifs définis par la stratégie Europe 2020 et les mesures de correction des déséquilibres macroéconomiques. En se fondant sur ces évaluations, la COM propose alors des **RPP** mises à jour, qui font ensuite l'objet de discussions au sein des différentes formations du Conseil.
7. En juin, le **Conseil européen approuve les RPP**, qui sont alors **adoptées par le Conseil** en juillet.
8. En octobre, les **États membres de la zone euro** soumettent leur **projet de plan budgétaire (PPB)** pour l'année à venir.
9. En octobre-novembre, la **COM émet des avis** sur les PPB et l'**Eurogroupe** discute de ces avis et publie une déclaration à ce sujet.
10. À la fin de l'automne, le **PE donne son avis sur le cycle du Semestre européen en cours**.
11. Tout au long de l'année, le PE entretient des **dialogues économiques** avec les représentants des **institutions européennes concernées** (COM, Conseil et Eurogroupe) ainsi qu'avec les **États membres** faisant l'objet de décisions ou recommandations pertinentes de l'Union.
12. Des réunions entre les **parlements nationaux et le PE**, telles que la semaine parlementaire européenne et la conférence au titre de l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance sont également organisées pendant le cycle du Semestre européen.

# Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: étapes et acteurs principaux



*CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le présent document a été élaboré par l'unité d'assistance à la gouvernance économique du Parlement européen sur la base d'informations accessibles au public et est fourni à titre purement informatif. Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2015*